

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2019

L'an Deux Mille Dix Neuf, le Vingt-Huit Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 20 juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Gérald ZANIN, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

Procurations : Monsieur Etienne CLOUP à Madame Gisèle FAUGERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Sophie KERVAUT à Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Carole DELBOS à Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Michel KNEBLEWSKI à Monsieur Julien VANIERE, Romain BONDONNEAU à Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Franc CHAMPOU, Madame Véronique LENOEL à Madame Anick LE GOFF.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie BASTOS

2019-58 RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DES SERVICES – VILLE DE SARLAT

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2018 des services de la ville de Sarlat.

2019-59 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATION DE POSTES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des postes concernés au titre de la promotion interne 2019 :

- ↪ 2 attachés avec effet au 1^{er} novembre 2019
- ↪ 3 rédacteurs avec effet au 1^{er} août 2019
- ↪ 3 techniciens territoriaux avec effet au 1^{er} août 2019
- ↪ 3 agents de maîtrise avec effet au 1^{er} août 2019
- ↪ 1 chef de service police municipale au 1^{er} août 2019
- ↪ 1 animateur au 1^{er} août 2019

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs, dit que les postes ouverts, pour les agents ne figurant pas la liste d'aptitude, seront supprimés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal et que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

2019-60 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES LIEE AUX AVANCEMENTS DE GRADE

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression et création des postes par avancement de grade :

Avancements de Grade sans examen professionnel :

<u>Date</u>	<u>Grade</u>	<u>Modification</u>
<u>1^{er} janvier 2019</u>	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	-1
	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	+1
<u>1^{er} janvier 2019</u>	Adjoint technique	- 4
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	+ 4
<u>1^{er} janvier 2019</u>	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- 1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	+ 1
<u>1^{er} janvier 2019</u>	Technicien principal 2 ^{ème} classe	- 1
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	+ 1
<u>3 septembre 2019</u>	Gardien Brigadier	- 1
	Brigadier-Chef Principal	+ 1
<u>1^{er} novembre 2019</u>	Adjoint technique	- 1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	+ 1
<u>2 novembre 2019</u>	Attaché principal	- 1
	Attaché hors classe	+ 1

Avancements de Grade avec examen professionnel :

<u>Date</u>	<u>Grade</u>	<u>Modification</u>
<u>1^{er} août 2019</u>	Adjoint technique	-1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	+1

Il autorise la modification du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019.

2019-61 PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE PERSONNELS CONTRACTUELS EN RAISON D’UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide la création des postes d’agents contractuels tels que décrits ci-dessus pour l’exercice 2019 :

- 1) 3 postes sur le grade d’adjoint d’animation :
 - 3 postes à l’ascenseur panoramique
- 2) 18 postes sur le grade d’adjoint technique :
 - 8 postes aux services techniques
 - 2 postes au service restauration/ Centre aéré du Ratz-Haut
 - 2 postes au service entretien des locaux / Centre aéré du Ratz-Haut
 - 3 postes à la piscine municipale
 - 1 poste au service affaires scolaires
 - 2 postes aux toilettes publiques
- 3) 6 postes sur le grade d’adjoint d’administratif :
 - 2 postes au service Police Municipale - Domaine Public
 - 4 postes aux expositions
- 4) 1 poste sur le grade d’Educateur des Activités Physiques et Sportives

Il autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels et à signer les contrats de travail et dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2019.

2019-62 COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de retenir un nombre de sièges total pour l’effectif du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sarlat Périgord noir de 37 et décide de fixer la répartition entre les communes membres comme suit :

Communes	Nombre de conseillers titulaires
Sarlat la Caneda	17
Proissans	2
Vitrac	2
Marcillac Saint Quentin	2
Saint André Allas	2
Vézac	2
Sainte Nathalène	2
Marquay	2
Beynac et Cazenac	2
La Roque Gageac	1
Saint Vincent de Cosse	1
Tamniès	1
Saint Vincent le Paluel	1
TOTAL	37

2019-63 OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR AU 1^{er} JANVIER 2020 DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Madame Hélène COQ-LEFRANCQ), décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir au 1^{er} janvier 2020 de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 I et II du CGCT.

Il autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2019-64 OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARLAT PERIGORD NOIR AU 1^{er} JANVIER 2020 DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Madame Hélène COQ-LEFRANCQ) décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT.

Il autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2019-65 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES VOYAGES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS RESIDENTS SUR LA COMMUNE DE SARLAT

[Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la formalisation de ces subventions à hauteur de 20 € par enfants pour les voyages en France et à hauteur de 30 € pour les voyages à l'étranger.

Il dit que ces sommes seront versées à l'établissement scolaire sur présentation d'une demande écrite et que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets.

2019-66 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU), approuve le versement des subventions dans les conditions exposées :

Associations	Objet de la subvention	Montant
Association des Œuvres Sociales du Personnel Communal	Subvention de fonctionnement (rectification nombre d'agents)	3 200.00 €
OGEC Sainte Croix	Subvention de fonctionnement	65 800.00 €

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2019.

**2019-67 OGEC – ECOLE SAINTE CROIX – DOTATION DE FONCTIONNEMENT :
CONVENTION DE PARTENARIAT**

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions : Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL et Madame Anick LE GOFF - 2 contre : Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Franc CHAMPOU), décide l'octroi d'une subvention de 65.800 € au titre de l'année scolaire 2018-2019 à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'école Sainte Croix.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention et dit que les crédits sont inscrits au Budget 2019.

2019-68 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants :

Virements de crédits - Section d'investissement			
Imputation S CHAP/ART/FC T/OP	Libellés	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
020-020-01	Dépenses imprévues d'investissement	40 000,00 €	
21318-324-11	Travaux chapelle des pénitents blancs		18 000,00 €
2158-324-11	Matériel chapelle des pénitents blancs		15 000,00 €
2313-324-11	Travaux réhabilitation chapelle des pénitents blancs		7 000,00 €
	Total investissement	40 000,00 €	40 000,00 €

Virements de crédits - Section de fonctionnement			
Imputation S CHAP/ART/FC T	Libellés	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65-6574-01	Subventions de fonctionnement aux associations	69 000,00 €	
65-6574-020	Subvention de fonctionnement AOSPC		3 200,00 €
65-6574-212	Subvention de fonctionnement OGEC école Sainte-Croix		65 800,00 €
67-6745-01	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux associations	86 320,00 €	
67-6745-255	Subventions de fonctionnement exceptionnelles		60 000,00 €
67-6745-40	Subventions de fonctionnement exceptionnelles associations sportives		26 320,00 €
	Total fonctionnement	155 320,00 €	155 320,00 €

**2019-69 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - CLUB ATHLETIQUE
SARLAT-PERIGORD NOIR**

Rapporteur : M. THOMAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2019-70 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - FOOTBALL CLUB SARLAT-MARCILLAC

Rapporteur : M. THOMAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le Football Club Sarlat Marcillac et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2019-71 ANIMATION DU PATRIMOINE – PROJETS 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule et remplace la délibération n°2019-22 du 15 mars 2019.

Il approuve les dépenses d'animations au titre de l'année 2019 dans le cadre de l'opération « Ville d'Art et d'Histoire » et le plan de financement indiqué ci-dessous :

Recettes		Dépenses	
Etat (DRAC)	3 000 €		
Ateliers payants	1 000 €		
Commune de Sarlat	31 935 €		
TOTAL	35 935 €	TOTAL	35 935 €

Il sollicite de la DRAC une subvention de 3 000 € afin de cofinancer à hauteur de 8,3 % le coût total de l'opération et dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

2019-72 DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES PUBLIQUES

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune.

Il approuve la dénomination attribuée aux voies communales telle que présentée :

- route de Tamniès
- rue Jean-Marcel Delmon
- impasse de l'Amitié
- impasse du Caveur
- impasse Paul Préboist

Il autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019-73 DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES PRIVEES

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe général de dénomination et numérotation des voies privées de la Commune.

Il approuve la dénomination attribuée aux voies privées telle que présentée :

- allée Pierre Anquez
- allée des Cosmos
- allée des Grands Chênes
- chemin Elsa Triolet
- chemin Henri Mori
- chemin Marcel Deviers
- chemin Marguerite Yourcenar
- chemin Marie Boulard
- chemin Robert Merle
- chemin de Chaunac
- chemin de Font Margout
- chemin de la Louise
- chemin des Amoureux
- chemin des Cèpes
- chemin du Bonheur
- chemin du Nid Douillet
- impasse Anne Franck
- impasse Arthur Rimbaud
- impasse Levi-Strauss
- impasse Colette
- impasse Elisa Deroche
- impasse Elisa Lemonnier
- impasse Erik Satie
- impasse François Augiéras
- impasse Françoise Dolto
- impasse Gabriel Leulier
- impasse Gandhi
- impasse Georges Charpak
- impasse Georges Seurat
- impasse Guy Hatchi
- impasse Henri Miller
- impasse Jacqueline Auriol
- impasse Jacqueline de Romilly
- impasse Jean Galmot
- impasse Jeanne Barret
- impasse Jeanne Chauvin
- impasse Léonard de Vinci
- impasse Lou Béral
- impasse Maria Callas
- impasse Marie Curie
- impasse Michel-Ange
- impasse Nicolas Copernic
- impasse Paul Roque
- impasse Raphaël
- impasse Stephen Hawking
- impasse de Moussidière Basse
- impasse de l'Alambic
- impasse de l'Etang
- impasse de la Bérane
- impasse de la Comédie
- impasse de la Fraternité
- impasse de la Lune
- impasse de La Mas
- impasse de la Pie qui chante
- impasse des Bruyères
- impasse des Chanterelles
- impasse des Ecureuils
- impasse des Epicuriens
- impasse des Feuillardiers
- impasse des Garennes
- impasse des Lilas
- impasse des Merveilles
- impasse des Narcisses
- impasse des Ormes
- impasse des Reinettes
- impasse des Rhodes Hautes
- impasse des Roses
- impasse des Sourciers
- impasse du Chariot
- impasse du Clos
- impasse du Coulobre
- impasse du Drac
- impasse du Faneur
- impasse du Mas Cavaillé
- impasse du Muguet
- impasse du Petit Nice
- impasse du Plaqueminier
- impasse du Quercy
- impasse du Soleil Levant
- impasse du Vieux Lavoir
- passage Madeleine Brès
- place de la Gare des Voyageurs
- résidence Les Hauts de Sarlat
- rue Louise Michel

Il autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019-74 SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - RAPPORT D'ACTIVITES 2018 ET NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport du délégataire du service d'eau potable au titre de l'exercice 2018 et de la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Il dit que ces documents sont à la disposition du public en mairie et qu'un exemplaire de ces documents, accompagnés de la présente délibération, seront remis à Monsieur le Préfet de la Dordogne.

2019-75 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - RAPPORT D'ACTIVITES 2018 ET NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport du délégataire du service d'assainissement au titre de l'exercice 2018 et de la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Il dit que ces documents sont à la disposition du public en mairie et qu'un exemplaire de ces documents, accompagnés de la présente délibération, seront remis à Monsieur le Préfet de la Dordogne.

COMMUNICATION

- Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du Conseil Communautaire du 11 mars 2019 et du 15 avril 2019) conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *Acceptation protocole d'accord transactionnel - Sinistre BAGGLIERI*
- *Fixation tarifs spectacles Centre Culturel saison 2019-2020*
- *Fixation tarifs exposition sculptures «TRACE» Ancien Evêché*
- *Prêt auprès de la Banque Postale – Financement des investissements 2019*

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.